

DIPLÔME D'ÉTAT

Infirmier(e) puériculteur(trice)

en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 38529

ENREGISTREMENT : 02/01/2024

ECHEANCE : 01/01/2027

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38529/>

Présentation du métier

Les écoles de puéricultrice forment des professionnels de santé capables de répondre aux besoins de santé et d'éducation de l'enfant. Ces professionnels contribuent à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille, en milieu hospitalier et dans les différentes structures d'accueil.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 1500 heures.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE – MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfant (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin)
2. Répondre à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants.
3. Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant.
4. Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.

Blocs de compétences

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Étude de situation + Travail de recherche
- Contrôle continu sur 3 épreuves
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Débouchés

Les services d'enfants malades, les services de maternités, les établissements d'accueil et de garde des jeunes enfants (pouponnière, crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, centre maternel, etc.), en PMI, au domicile des assistantes maternelles et des familles, en écoles maternelles...

Suite de parcours

Au cours de sa carrière, l'infirmier(e) en puériculture aura la possibilité de :

- Obtenir le diplôme d'infirmier(e) Bloc opératoire.
- Obtenir le diplôme cadre de santé pour accéder à des fonctions managériales.

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr